



DOSSIER DE CANDIDATURE L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS PASS AVENIR CITOYEN

Le coût des études ne doit pas être un obstacle à la réussite des jeunes et la possibilité de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation.

Dans cette perspective, afin de renforcer l'esprit citoyen, de créer du lien social et fort de l'expérience du Pass Permis Citoyen, le Conseil départemental de l'Oise met en place une **aide forfaitaire de 300 €** destinée aux jeunes oisiens majeurs, qui souhaitent acquérir des équipements nécessaires, y compris ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de leurs études, en contrepartie d'une **contribution citoyenne**

Les critères d'admissibilité du dossier :

- être âgé de 18 à 21 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- être diplômé au niveau 3 ou 4 du ministère de l'Éducation nationale (Niveau 3 : CAP, BEP, MC5 ; Niveau 4 : BAC, Brevet professionnel, Brevet des métiers d'art,....)
- être domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- être inscrit, au moment de la demande :
 - dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou dans un pays européen ayant adhéré au processus de BOLOGNE, processus de rapprochement des systèmes d'études supérieures européens amorcé en 1998 et qui a conduit à la création en 2010 de l'espace européen de l'enseignement supérieur, constitué à ce jour de 47 États, et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ;
 - ou être en contrat d'apprentissage.

Les critères d'attribution de l'aide :

- ✓ Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 35 heures au sein d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités territoriales, d'un établissement public de santé, d'un établissement scolaire ou d'une association de l'Oise respectant les principes de laïcité et de neutralité politique et dénommés organismes d'accueil.

Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour arrêter les modalités (calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature. Après notification écrite de l'acceptation du dossier par le Conseil départemental, une convention de partenariat tripartite est établie entre le Département, le bénéficiaire et la structure choisie.

- ✓ Le bénéficiaire dispose **d'un délai d'un an**, à compter de la date d'acceptation de sa candidature, pour effectuer sa contribution citoyenne qui pourra être fractionnée – le fractionnement ne pourra toutefois pas être inférieur à une journée de 7 heures. Le département se réserve le droit d'ajourner le dossier si le délai est supérieur à 1 an.

A noter :

- **La contribution ne peut débuter avant la notification écrite de l'acceptation du dossier par le Conseil départemental ; aucune dérogation ne sera accordée.**
- **L'aide de 300 € fait l'objet d'un versement unique et est versée sur le compte du bénéficiaire une fois la contribution citoyenne effectuée et après production, par le bénéficiaire, de l'attestation de fin de mission signée par l'établissement. Le bénéfice de l'aide n'est ouvert qu'une seule fois.**

Le bénéficiaire

Bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance.....

Adresse :

Code postal : Commune

N° de téléphone fixe : N° de portable

Courriel :@.....

Situation du bénéficiaire (joindre les justificatifs) :

Étudiant

Etablissement fréquenté : Diplôme préparé.....

Adresse

Contrat d'apprentissage depuis le..... Employeur.....

Adresse.....

La contribution citoyenne

Structure ou Association d'accueil :

Nom :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

N° de téléphone fixe :

Courriel :@.....

Nom et Prénom du responsable de la structure / association d'accueil.....

.....

Qualité :

Nom et qualité du tuteur :

Missions (décrivez en quelques lignes les activités que vous aurez à réaliser, le lieu et les dates prévisionnelles) **Indiquer impérativement sur quelle période la contribution citoyenne sera effectuée.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature et cachet :

Renseignements concernant l'acquisition prévue

Acquisition(s) prévue(s) :

Ordinateur portable

Autre (préciser) :

.....

Renseignements concernant les parents

Nom et Prénom du père :

Adresse :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Le signataire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Il s'engage à signer, en tant que de besoin, un engagement de confidentialité et à fournir, dans un délai de trois mois après le versement de l'aide financière, la facture correspondant aux acquisitions.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir le « Pass Avenir citoyen ».

A le

Signature du demandeur

Liste des pièces à joindre obligatoirement

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'étudiant (s'il est fiscalement indépendant) ou des parents (attestation manuscrite et facture, EDF, téléphone, etc...)
- Photocopie du diplôme
- Copie du certificat de scolarité de l'année en cours ou du contrat d'apprentissage
- Relevé d'identité bancaire ou postale pour le versement de l'aide forfaitaire

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

DIRECTION DE L'EDUCATION DE DE LA JEUNESSE

SERVICE DES MOYENS FINANCIERS

1, RUE CAMBRY

CS 80941

60024 BEAUVAIS

TÉLÉPHONE : 03.44.10.70.37 - 03.44.06.65.48

« Vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont la finalité est votre demande de Pass ordi citoyen. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles par voie électronique à l'adresse mail delegue-rgpd@oise.fr ou en écrivant au Conseil Départemental de l'Oise à l'attention du Délégué à la Protection des Données-1, rue Cambry 60000 Beauvais. »